

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Ligue Féminine de Handball

Séance du 31 août 2021

Représentants FFHB : Philippe BANA, Président de la FFHandball ; Olivier KRUMBHOLZ, Sélectionneur national de l'Equipe de France A ; Nodjialem MYARO, Présidente de la LFH ; Florence MORAGLIA, présidente de la CNCG.

Représentants clubs LFH :

Daniel HOURNON, Besançon ; Felix CHAMBOST, Bourg de Péage ; Gérard LE SAINT, Brest ; Frédéric VIGNIER, Celles sur Belle ; Guillaume MARQUES (mandat de Yves GUERIN), Chambray ; Clément FORGENEUF, JDA Dijon ; Sabine GUILLIEN-HEINRICH, Fleury Loiret ; Pascal MORGANTI (arrivée à 20h40, n'a pas pris part aux votes) (mandat d'Alexandre ZAUG), Mérignac ; Thierry WEIZMAN, Metz (mandat de Perrine PAUL, Toulon St Cyr) ; François BENOITON (mandat de Yoan CHOIN-JOUBERT), Nantes ; Gérard GUILLON (mandat d'Ange FERRACI), Nice ; Jean-Marie SIFRE, Paris 92 ; Jacques VALENTE (mandat d'Eric NICOLAO), Plan de Cuques.

Représentant des médecins : Gérard JUIN

Représentant des entraîneurs : Christophe CASSAN

Absents excusés : Sabrina CIAVATTI (représentante des joueuses) ; Thierry GAILLARD (DTN).

Invités présents :

Représentants FFHandball : Béatrice BARBUSSE ; Pascal BOUCHET ; Olivier BUY ; Christian DUME ; Rémy LEVY ; Laetitia SZWED-BOBET

UCPHE : Pierre PRADEAU, directeur

AJPH : Benoît HENRY, directeur

D2F VAP : Bernard MONNOT, Stella Saint-Maur ; Oumou NIANG-FOUQUET, Le Havre ; Sophie PALISSE, Saint Amand (D2F VAP).

FFHandball/LFH : Eric BARADAT, coordinateur du PPF féminin FFHandball ; Florence BARO, juriste FFHandball ; Pascal BOURGEAIS, coordinateur du PPF masculin FFHandball ; Laurent FREOA, directeur de la FFHandball ; Sébastien GARDILLOU, adjoint au sélectionneur national de l'Equipe de France A ; Vanessa KHALFA, responsable de la LFH ; Grégory PRADIER, directeur des services FFHandball ; Gwenhaël SAMPER, directrice du service juridique de la FFHandball.

Autres : Marion POURRE, Besançon

Sous la présidence de Nodjialem MYARO, la séance est ouverte à 19h30.

Nodjialem MYARO confie sa satisfaction de pouvoir à nouveau prendre part à une assemblée générale physique. Elle sera organisée en deux temps : un temps institutionnel puis un temps d'échanges suivis d'un temps de convivialité.

Philippe BANA exprime sa joie de pouvoir se retrouver dans cette période incroyable de réussite du handball féminin. Il rappelle la volonté de tous de poursuivre la production d'un handball féminin fort et d'une belle LFH en la renforçant dans les 3 ans à venir. Il souligne l'exemplarité de la LFH mais dit vouloir aller plus loin en en faisant une marque. Il explique qu'en dépit d'un budget fédéral déficitaire de 5,3 millions d'€, 1 million d'€ est dédié à la LFH. L'ensemble des ressources humaines de la FFHB est désormais dédié à la LFH. Il explique également que la volonté est d'obtenir des partenariats spécifiques pour la LFH. Il rappelle que les Jeux Olympiques de 2024 constitueront le plus grand événement de handball féminin organisé en France, un demi-million de spectateurs assistera à des rencontres de handball féminin. Il souhaite par ailleurs que la MDH devienne un véritable siège de relations publiques à disposition des clubs féminins. Il indique en outre que les équipes de France joueront davantage en France dans les 3 prochaines années : 9-10 fois par an contre 3-4 fois habituellement pour remplir les salles françaises et notamment celles des clubs professionnels.

Olivier KRUMBHOLZ estime que cette réussite de l'équipe de France féminine vient des clubs, de tous ceux qui détectent inlassablement des joueuses aux qualités exceptionnelles, des cadres, des structures de formation, de la collaboration des clubs avec la DTN. Il souligne la qualité de la préparation dont les joueuses qui jouent dans des clubs français ont bénéficié. Il estime que les performances de l'équipe de France rejaillissent sur les clubs et que les performances des clubs rejaillissent sur l'équipe de France. Il souligne le travail de préparation effectué en vue des Jeux Olympiques 10 jours avant les autres nations et l'envie de travailler de tout le collectif ; travail qui a fini par payer. Il souhaite que cette médaille d'or olympique rejaillisse de manière sonnante et trébuchante afin que les salles soient pleines pour préparer 2024. Il dit enfin qu'il fera tout son possible pour que les internationales qui évoluent aujourd'hui à l'étranger reviennent jouer dans le championnat de France.

Les points figurant à l'ordre du jour de la présente séance sont les suivants :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2021
- Adoption des modifications règlementaires arrêtées par le comité de direction
- Point sur la conférence de presse de rentrée
- Questions diverses

I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 JUILLET 2021

Il est demandé aux membres de l'assemblée générale s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de procès-verbal de la séance du 16 juillet 2021.

Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le projet de procès-verbal de la séance du 16 juillet 2021.

Ce projet de procès-verbal ainsi validé sera disponible sur le site internet de la LFH.

II/ ADOPTION DES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES ARRETEES PAR LE COMITE DE DIRECTION

Il est demandé aux membres de l'assemblée générale s'ils ont des remarques à formuler sur le règlement particulier, le règlement médical, le cahier des charges médias, la charte graphique et le protocole LFH.

Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée générale a approuvé, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les propositions de textes réglementaires portant modification du règlement particulier, du règlement médical, du cahier des charges médias, de la charte graphique et du protocole de la LFH pour la saison 2021-22.

III/ POINT SUR LA CONFERENCE DE PRESSE DE RENTREE

Vanessa KHALFA précise que le programme de cette journée a été adressé à tous les clubs et que cet évènement lancera la nouvelle saison sportive.

QUESTIONS DIVERSES

- *Protocole Covid-19 LFH*

Gwenhaël SAMPER indique que le protocole Covid-19 a été adopté par le comité de direction du 27 août 2021. Il visait notamment à intégrer l'obligation de présentation du pass sanitaire. Elle rappelle que le comité de direction dispose d'un mandat qui a été donné par l'assemblée générale pour modifier ce protocole. Elle explique toutefois que la décision du comité de direction d'approuver ce protocole doit être ratifiée par l'assemblée générale.

Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée générale a ratifié, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la décision du comité de direction d'approuver le protocole Covid-19 de la LFH.

- **Cellule LFH Paris 2024**

Nodjialem MYARO indique que ce point est abordé en réponse à une demande de l'UCPHF formulée par un courrier d'avril dernier.

Pierre PRADEAU explique que la volonté de l'UCPHF est de construire le modèle de l'autonomie de la LFH sur les 3 années à venir pour qu'elle soit effective en 2024. Il souligne que l'UCPHF veut être force de proposition mais souhaite que des représentants de la Fédération et de la LFH soient associés pour que ce projet soit coconstruit et acté politiquement.

Jean-Marie SIFRE confirme que les clubs souhaitent l'autonomie mais qu'elle doit se construire avec tous les acteurs du handball féminin.

Nodjialem MYARO estime que dans la mesure où cette volonté d'autonomie vient des clubs c'est à eux de porter le projet et de définir ce qu'ils souhaitent. Elle rappelle que de nombreux échanges ont déjà eu lieu sur ce sujet à l'époque où l'UCPHF n'existait pas encore. Elle invite les clubs à s'appropriier ce qui avait été débattu et à revenir vers la Fédération avec des propositions.

Sophie PALISSE indique que l'UCPHF sera pilote du projet mais qu'elle aura besoin des expertises fédérales pour élaborer une autonomie concertée et performante.

Nodjialem MYARO estime qu'il n'y a pas de contradiction entre ce qu'elle a dit et ce que souhaite l'UCPHF. Elle rappelle qu'au-delà du projet de l'autonomie de la LFH il y a un deuxième projet relatif au développement du handball féminin. Elle demande à ce que Sophie PALISSE, en tant que membre du conseil d'administration fédéral et vice-présidente de la LFH, s'investisse également dans ce plan de féminisation.

Philippe BANA rappelle qu'il faut s'interroger sur les modèles légaux pour aboutir à l'autonomie de la LFH et estime que les expertises de Rémy LEVY et Gwenhaël SAMPER sur ce point seront précieuses. Il approuve la volonté de travailler de manière concertée et collaborative.

Béatrice BARBUSSE approuve la volonté de ne pas reproduire ce qui a été fait sur le secteur masculin car le contexte est désormais différent. Elle rappelle également que le handball a toujours travaillé dans la concertation.

Les membres de l'assemblée générale présents ou représentés ont acté la constitution d'une cellule dénommée « cellule LFH Paris 2024 » visant à l'autonomie de la LFH.

- **Indemnités de mise à disposition des joueuses internationales**

Philippe BANA rappelle que la FFHandball est la seule fédération au monde à compenser financièrement la mise à disposition des joueuses auprès de l'équipe nationale. La volonté était de prévoir un dispositif à l'instar des clubs masculins. Le montant de l'indemnité a été corrélé aux montants des salaires versés par les clubs. Il indique que ce dispositif va être étendu aux joueuses de beach handball, comme il en a été fait la promesse, occasionnant un surcoût d'environ 100 000 € pour la Fédération.

Il précise qu'à la demande de Nodjaleme MYARO et Rémy LEVY, la FFHB reprendra l'indemnisation des joueuses de beach handball non réglée par la FFHandball en 2020. Cet effort supplémentaire ne viendra pas en diminution de l'enveloppe allouée aux clubs. Il explique qu'en parallèle la Fédération souhaite obtenir une augmentation de l'indemnité de compensation de mise à disposition des joueurs et joueuses versée par l'IHF et l'EHF.

Pierre PRADEAU explique que l'UCPHF souhaite une révision du modèle qui ne correspond plus à la réalité, avec une enveloppe globale bloquée, pour aboutir à une indemnité journalière.

Thierry WEIZMAN rappelle que la question de l'augmentation de la compensation de mise à disposition est discutée depuis 15 ans. L'UCPHF salue la mise en place d'indemnités pour les joueuses de beach handball pour lesquelles les

clubs consentent à de véritables efforts dans des périodes de congés. Il estime toutefois qu'il ne faut pas attendre des gestes de l'IHF et de l'EHF pour agir.

Philippe BANA rappelle que l'IHF et l'EHF indemnisent les clubs au travers des fédérations lors des championnats du Monde, d'Europe et les TQO mais que tous les ans les fédérations se battent pour que ces sommes soient augmentées. Elles ont été multipliées par 3 après le mondial masculin à la demande de l'équipe allemande.

Thierry WEIZMAN estime que la parité doit se traduire par des actes concrets pour les clubs. Il rappelle que les clubs sont à la base, effectuent un gros travail mais qu'il faut leur donner les moyens de continuer à faire ce travail.

Philippe BANA rappelle que le budget de la LFH est d'1 million d'€, hors mise à disposition de personnel, ce qui n'était pas prévu par la précédente mandature. Il met également en avant les partenariats conclus par des clubs avec Lidl grâce à la Fédération et ceux qui vont être négociés à la demande de la FFHB.

Béatrice BARBUSSE souligne en effet que 9 clubs féminins sont aidés par Lidl. Elle demande ce que les clubs souhaiteraient en matière d'aides.

Thierry WEIZMAN estime qu'à l'instar de la parité hommes/femmes en matière de rémunération il faut tendre vers la parité pour les indemnités de mise à des disposition en équipe de France.

Béatrice BARBUSSE estime qu'il y a des équilibres à avoir en tête. Elle confirme que la fédération croit à la parité, qu'elle est d'ailleurs une des fédérations les plus avancées sur ce sujet et que c'est un objectif qu'elle se fixe mais la question est de savoir dans combien de temps il pourra être atteint.

Sophie PALISSE rappelle que l'indemnité journalière est de 35 € pour les filles alors que les salaires ont évolué. Elle estime qu'il faut se projeter car maintenir une indemnité à ce niveau revient à déconsidérer le travail accompli par les joueuses qui ont acquis un titre olympique.

Philippe BANA rappelle que la parité en termes de salaires entre la LNH et la LFH n'existe pas. Il faut par conséquent regarder les possibilités mais demeurer également réaliste d'un point de vue économique.

Nodjialem MYARO confirme que la fédération croit aux valeurs de la parité, que les filles ont des résultats et qu'il faut réussir à les valoriser. C'est un sujet qui doit dans un premier temps être discuté en interne à la fédération.

A l'issue de ces discussions la FFHandball prend acte des considérations exprimées en séance pour étudier en interne le sujet des indemnités de mise à disposition des joueuses internationales.

- **Formation aux premiers secours**

Après en avoir débattu, il a été acté la volonté des clubs de mettre en place des formations aux premiers secours pour les joueuses et entraîneurs. Les modalités pratiques de mise en œuvre devront être discutées au sein de la commission médicale de la LFH.

- **Programme RSE**

Vanessa KHALFA indique la volonté de la LFH de mettre en place un véritable programme sur la responsabilité sociale et sociétale des entreprises.

Benoît HENRY évoque le programme Zone Verte poussé par certains joueurs qui se sont rapprochés de la LNH pour mettre en œuvre des bonnes pratiques. Il indique que des joueuses sont également sensibles à ces bonnes pratiques et se sont rapprochées de l'AJPB pour les mettre en œuvre. Ce sont par exemple des matchs sans bouteille plastique, des « run and clean », ... il s'agit uniquement d'incitations. Il indique que l'AJPB distribue des gourdes écoresponsables à toutes les joueuses pour encourager ces bonnes pratiques.

Pierre PRADEAU indique que l'UCPHF a eu une réunion avec tous les clubs de LBE sur l'utilité sociale des clubs professionnels féminins sur leur territoire et sur la façon de se développer économiquement autour de cette notion. Un point de vigilance est ressorti : la volonté de lier l'aspect environnemental à l'utilité sociale.

Vanessa KHALFA précise que Butagaz est intéressé par cette démarche RSE et serait prêt à financer des actions.

Nodjialem MYARO souligne à titre d'exemple que cet été l'équipe de France de beach handball a pris du temps pour aller nettoyer les plages.

Après en avoir débattu, il a été acté la volonté de mettre en place un programme RSE autour des clubs de la LFH.

- ***Beach handball***

Nodjialem MYARO souhaite revenir sur la problématique du port du bikini en beach handball qui a été prise à bras le corps par la FFHandball à l'initiative des joueuses. Elle estime que cette problématique doit être traitée plus globalement autour de l'image de la femme. Elle incite à évoquer ces sujets, y compris dans les clubs qui doivent également s'en emparer et faire remonter des projets qui pourront être menés ensemble.

Philippe BANA précise que plusieurs fédérations ont demandé à l'IHF que les joueuses de beach handball puissent avoir le choix entre trois tenues. Cette question doit être abordée au congrès de l'IHF du mois de novembre. Il a fait le nécessaire avec les présidents de l'EHF et l'IHF aux JO de Tokyo pour que la règle évolue rapidement dans le bon sens.

Il estime que la LFH doit également s'emparer de la promotion du beach handball féminin à l'instar de la ligue espagnole qui organise des événements exceptionnels d'un point de vue marketing.

Oumou NIANG-FOUQUET rebondit sur la problématique de l'image de la femme pour expliquer être de plus en plus confrontée à des jeunes filles qui souhaitent pratiquer le handball totalement voilées et avoue ne pas savoir comment se positionner par rapport à cette question.

Béatrice BARBUSSE explique que le port du hijab est autorisé par l'IHF et la FFHandball. Elle indique que dans ce genre de situations il faut faire preuve d'écoute et de pragmatisme.

Elle en profite pour remercier les parties prenantes à la signature de l'accord collectif pour les joueuses de handball. Elle rappelle que le handball est précurseur sur le sujet et estime que cet accord marquera l'histoire du sport professionnel féminin. Elle espère qu'il sera moteur pour les autres sports.

- ***D2F***

Nodjialem MYARO annonce la volonté d'intégrer la D2F dans le giron de la LFH pour la saison 2022-23. Elle souligne toutefois que cette intégration devra se faire de manière concertée, par étapes et que la LFH prendra le temps d'accompagner les clubs vers cette transition.

Aucune autre question, ni aucune remarque n'étant formulée, Nodjialem MYARO clôture la séance.

La présente séance prend fin à 21h10.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH